



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Point-Pressé du 18 novembre 2016

Prise en charge des patients de Saint-Pierre et Miquelon au Centre Hospitalier de Moncton

Le centre hospitalier Georges DUMONT de Moncton a signifié le mardi 1^{er} novembre 2016 à des patients de Saint-Pierre et Miquelon qu'il avait décidé d'interrompre leurs soins. Cette interruption brutale du parcours de soins a suscité dans l'archipel une légitime émotion.

Le préfet et ses services ont agi dans deux directions :

- d'une part trouver des solutions immédiates pour ne pas mettre en péril la santé et le parcours de soins des trois patients. L'action conjointe avec les autorités de santé françaises et canadiennes concernées a permis la réhospitalisation ou la confirmation de l'hospitalisation à Moncton des trois patients dès le lundi 7 novembre,
- d'autre part identifier les causes de cette crise pour rétablir dans les meilleurs délais un fonctionnement normal des évacuations sanitaires. A cette fin, le préfet a demandé à l'administration territoriale de santé de Saint-Pierre-et-Miquelon de se rendre immédiatement sur place pour établir toute la lumière sur ces faits graves.

Le rapport de mission de l'ATS présenté aujourd'hui détaille le déroulement des faits, établit l'origine des difficultés, précise les mesures prises pour résoudre la crise et examine la responsabilité des différents intervenants

(Le rapport est disponible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/Nos-Publications/Etudes-et-rapports>)

Le rapport se conclut par six propositions visant à éviter que de telles difficultés ne se reproduisent à l'avenir et à améliorer le déroulement et le suivi des évacuations sanitaires :

1. Lever le moratoire des EVASAN sur Moncton, avec un suivi étroit par les partenaires.
2. Renforcer la coordination des acteurs à SPM dans le domaine de la santé.
3. Renforcer les partenariats dans le cadre de la coopération régionale.
4. Etablir les relais opérationnels permanents avec les sites d'évasan.
5. Mettre en place un dispositif « SOS EVASAN »
6. Améliorer la cohérence du suivi des parcours de soin complexes.

Plusieurs de ces pistes de travail avaient déjà été proposées lors des récentes Assises de la Santé à saint-Pierre. Le préfet et ses services en feront leurs priorités d'action pour les mois à venir.